

N° 5618⁸

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2007-2008

PROJET DE LOI

sur le service volontaire des jeunes, modifiant

- 1° le Code des assurances sociales,**
- 2° la loi modifiée du 19 juin 1985 concernant les allocations familiales et portant création de la Caisse nationale des prestations familiales et abrogeant la loi du 28 janvier 1999 concernant le service volontaire**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(23.10.2007)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 12 octobre 2007 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

sur le service volontaire des jeunes, modifiant

- 1° le Code des assurances sociales,**
- 2° la loi modifiée du 19 juin 1985 concernant les allocations familiales et portant création de la Caisse nationale des prestations familiales et abrogeant la loi du 28 janvier 1999 concernant le service volontaire**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 11 octobre 2007 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en ses séances des 20 mars 2007 et 19 juin 2007;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 23 octobre 2007.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Alain MEYER

